



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Côte-d'Or

Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or

Référence de l'arrêté :  
arr. n° CS – 2022-02

# ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire  
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or  
pour l'année scolaire 2022-2023

La directrice académique des services de l'éducation nationale,  
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

**VU** le code de l'éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,

**VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

**VU** l'avis du comité technique académique du 25 janvier 2022 fixant les moyens d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré du département de la Côte-d'Or au titre de l'année scolaire 2022-2023,

**VU** l'avis des maires concernés,

**LES** comités techniques spéciaux départementaux réunis les 26, 28 janvier et le 3 février 2022,

**LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 8 février 2022.

# ARRÊTE :

## TITRE I : MESURES ADMINISTRATIVES

### ARTICLE 1 Fusions d'écoles :

	type	n°RNE	situation actuelle				situation au 1 <sup>er</sup> septembre 2022			
			type de dir	poste de dir	postes ecma	postes ecol	type de dir	poste de dir	postes ecma	postes ecol
DAIX	E.E.PU	0211669A	3	1		2	5	1	1	3
DAIX	E.M.PU	0211168Z	2	1	1		fermeture de l'école			

	type	n°RNE	situation actuelle				situation au 1 <sup>er</sup> septembre 2022			
			type de dir	poste de dir	postes ecma	postes ecol	type de dir	poste de dir	postes ecma	postes ecol
DAROIS	E.E.PU	0212072N	4	1		3	7	1	3	3
DAROIS	E.M.PU	0211869T	2	1	1		fermeture de l'école			

**ARTICLE 2** Au regard des évolutions des effectifs prévisionnels et des inscriptions définitives d'élèves, des ajustements (ouvertures provisoires, fermetures provisoires) pourront être réalisés.

**ARTICLE 3** La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Côte-d'Or.

Dijon, le 1<sup>er</sup> avril 2022

La directrice académique des services de  
l'éducation nationale, directrice des services  
départementaux de l'éducation nationale de la  
Côte-d'Or,



Pascale Coq